

Point central de la FSU : Ce nouveau système serait ainsi particulièrement défavorable aux fonctionnaires. En effet, leurs meilleurs salaires étant en fin de carrière, l'abandon du calcul de la pension sur les 6 derniers mois au profit d'un calcul sur l'ensemble d'une carrière sera pénalisant. Sans compter qu'un tel système doit reposer sur une politique de revalorisation salariale constante. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui dans la Fonction publique !

Synthèse (thierry Patinet) suite au stage FSU Oise sur les retraites du mardi 20 novembre 2018 Creil :

Le projet de loi est reporté après les « Européennes »

L'objectif est une baisse programmée du taux de remplacement (le taux de la retraite) dans tous les scénarios du COR (comité d'orientation des retraites) d'ici à 2050. Passage de 65% en moyenne à 50%. L'idée est d'obliger les gens de partir vers 64 ans (61,8 actuellement).

Avec le principe d'« 1 euro cotisé = 1 euro de retraite », diminution des mécanismes de solidarité (actuellement 37 années de valider correspondent à 32 années réellement cotisées : il n'y aura plus de prise en compte des bonifications pour enfants, des temps partiels etc..).

Un autre principe sera de limiter dans chaque exercice budgétaire le volume global de la dépense pour les retraites (actuellement 13,8% du PIB soit 317 milliards. Comme il y aura plus de retraités, chacun aura moins.

Un dernier petit projet : Après avoir désindexé les retraites des salaires, la nouveauté sera de ne plus indexer les retraites sur l'inflation mais limité à 0,3% par an (alors que l'inflation est prévue autour de 1,5% soit une perte chaque année de 1,2%)

A partir de l'argumentaire ATTAC sur la réforme des retraites Macron

Depuis 1993, les différentes **réformes du système de retraite français** ont ciblé le maintien de son **équilibre financier** à long terme.

Ces nombreuses réformes n'ont **pas touché à l'architecture du système de retraite** en maintenant :

- le calcul des pensions en **annuités**,
- le principe de la **répartition** (les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités),
- et les **régimes spéciaux de retraite**.

Mais, elles **n'ont pas été conçues pour maintenir ou améliorer le niveau des pensions** à moyen-long terme.

La **baisse programmée des pensions** (indexation sur les prix au lieu des salaires, calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années pour les salariés du privé¹, allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal de départ à la retraite...) a permis de **réduire le déficit des régimes de retraite de base** et du Fonds de solidarité vieillesse à seulement 1 milliard d'euros en 2017. D'ailleurs, dans son programme de campagne, Emmanuel Macron ³ soulignait que « *le problème des retraites n'est plus un problème de financement* ».

Alors pourquoi réformer le système de retraite ?

L'argument avancé était que les Français, notamment les jeunes n'ont plus confiance dans notre système de retraite trop complexe et injuste, d'où l'idée de mettre en place « *un système universel, juste et transparent* »...

La solution Macron de passer à une « retraite par points » (ou en « *comptes notionnels* » à la suédoise²) représente un **changement fondamental** de notre **système de retraite qui devient essentiellement contributif** (alignement des pensions sur les cotisations versées), donc individualiste, et relègue la **solidarité à un rôle marginal**.

« *Pour une retraite plus simple et plus juste pour tous* » tel est le slogan du site du Haut-Commissaire à la réforme des retraites ... mais la loi travail Macron 2017 devait apporter « *plus de liberté, plus de protection et plus d'égalité des chances* » et la réalité est toute autre...

Comment faire avaler cette réforme des retraites qui serait impopulaire si elle était comprise : **en racontant des bobards**

Bobard n°1 : La réforme ne sert pas à faire des économies !

Les **retraites** représentent toujours **14 % du PIB annuel** malgré les très nombreuses réformes mises en place. Comme les pensions sont désindexées de l'évolution des salaires, **plus la croissance économique est forte** (donc, normalement, plus les salaires augmentent), **plus les pensions représenteront une part plus faible dans le PIB**. Mais si la croissance n'est que **de 1%** pendant le prochain demi-siècle, la **part des retraites** montera jusqu' à **14,5% du PIB** d'après le COR.

Comme les prévisions de croissance sont très modérées et que le gouvernement a pour objectif **de baisser les dépenses publiques**, il doit donc **briser le système actuel de retraite**

Bobard n°2 : Le système de retraite par points ne sert pas à faire baisser les pensions

Certes, le **nouveau système de retraite** projeté sera toujours obligatoire, public et par répartition. Mais les pensions seront calculées par « **points** »⁹ et non plus par « **annuités** ». Chaque année travaillée, **l'assuré accumulera des points**, calculés à partir de ses cotisations et d'un **prix d'achat du point**. Lors du départ à la retraite, les points cumulés seront transformés en pension en se basant sur la **valeur du point lors du départ à la retraite** (appelée « **valeur de service** »).

La seconde façon est très simple : il suffit de jouer sur les paramètres, par exemple augmenter le prix d'achat du point, ou réduire la valeur de service. De plus, dans le système par points, on ne tient plus compte des salaires de 25 meilleures années dans le privé (des 6 derniers mois pour les fonctionnaires) mais de toute la carrière...Ce qui conduit à une baisse du montant moyen des pensions et incite à placer de l'épargne dans les fonds de pension.

Bobard n°3 : La réforme rendra le système de retraite plus simple et plus lisible

Selon, J.P Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, la réforme « *n'est pas une simple réforme budgétaire ou technique, mais un **projet politique et de société*** ». Cette deuxième explication de la réforme souligne son aspect purement idéologique. Après avoir vidé de sa substance le statut des CDI, supprimé le statut des cheminots, Macron veut la peau de tous les régimes spéciaux de retraites et, plus généralement, la peau du **statut des fonctionnaires**

Sous prétexte de « simplification » et de « lisibilité », on passe d'un système à « **prestations définies** » (garantie légale d'un taux de remplacement du salaire ou du revenu d'activité¹¹ dans le régime de base actuel) à un système à « **cotisations définies** » (nouveau système) : on sait ce qu'on verse mais pas ce que l'on va toucher 30 à 40 ans plus tard car tout dépendra de la valeur du point au moment du départ à la retraite.

Bobard n°4 : Le nouveau système de retraite prendra en compte les inégalités entre les hommes et les femmes

Dans le nouveau système de **retraite par points**, le calcul de la retraite porte sur l'accumulation des points acquis tout au long de la vie active. Ce système **pénalise particulièrement les femmes** et les précaires aux carrières morcelées.

Dans le **nouveau système de retraite** par points « *il n'y aura pas de points gratuits* », donc pas d'inclusion de dispositifs de solidarité.

Bobard n°5 : La réforme est démocratique : partenaires sociaux et citoyens sont consultés !

Jean-Paul Delevoye : *Vos propositions devront s'inscrire dans le projet de la réforme : Il s'agit de créer un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits* ».

Des éléments pouvant impacter la réforme des retraites comme les mesures en faveur de l'épargne retraite par capitalisation sont déjà actés dans la **loi Pacte**. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas fourni aux syndicats d'**études d'impact** qui chiffrent ses propositions de changement d'architecture du système des retraites. Enfin, avec un système de retraite universel par points, il sera plus facile à l'État de reprendre la main et d'évincer les partenaires sociaux.

Bobard n°6 : Chacun sera libre de prendre sa retraite quand il le souhaite !

Chacun pourra prendre sa retraite quand il le souhaite... après l'âge légal de la retraite, maintenu à 62 ans, quand même ! Mais avec un calcul plus défavorable en particulier pour toutes les carrières incomplètes.

Bobard n°7 : Le nouveau système restera par répartition

Même si le **système de retraite « par points »** reste « *formellement un système par répartition* », l'équilibre du système est décidé au niveau des gestionnaires des caisses et se fait par un ajustement des divers paramètres (prix d'achat du point, valeur de service, sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation comme depuis 2013 à l'Agirc et Arrco, etc.), ce qui permet d'éviter tout débat. « *En ce sens il introduit dans la répartition une logique de capitalisation* ». De surcroît, ce **nouveau système par points** permettra de **commencer à introduire de la retraite par capitalisation**

Bobard n°8 : Le régime des fonctionnaires et les régimes spéciaux génèrent des inégalités à éliminer

Conclusion : Rendons notre système actuel de retraite plus juste et plus solidaire !

La réforme conduira à une baisse marquée de la retraite des femmes, et plus généralement des précaires, sauf si de très importants dispositifs de solidarité étaient mis en place, ce qui est peu probable vu le contexte d'austérité budgétaire.

Par contre, la piste des **mesures favorables à la retraite par capitalisation** pour les hauts revenus (supérieurs à 120 000 euros annuels) paraît juteuse pour ces « premiers de cordée »... jusqu'à la prochaine crise économique ou financière. Les lobbys des fonds de pensions ont été entendus et piaffent d'impatience. Pensez donc, la retraite par capitalisation ne représente encore que 2 % des retraites en France !

Des **pistes existent pour améliorer notre système actuel** de retraites :

- **Unifier les différents régimes par le haut** avec un taux de remplacement minimal,
- **Augmenter progressivement le taux de cotisation vieillesse**, notamment les cotisations patronales, pour tenir compte de la démographie,
- **Élargir l'assiette des cotisations** (inclusion des profits distribués),
- Modifier le calcul de la pension pour l'adapter à la **durée réelle de la carrière** : au lieu de prendre les 25 meilleures années de salaire pour calculer la pension, retenir par exemple le quart de la durée de carrière : les 10 meilleures pour une carrière de 40 ans, les 5 meilleures pour une carrière de 20 ans,
- Mettre en place une **politique d'emploi très active**,
- **Inscrire toute réforme dans un modèle de développement non productiviste**, ce qui implique une **réduction des inégalités** en amont dans le **partage salaires-profits**, pour ne pas avoir à espérer une croissance économique forte, compte tenu de la crise écologique.